

MALAISIE

Environnement opérationnel

Contexte

La Malaisie accueille quelque 90 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 90 pour cent sont originaires du Myanmar. Les autres réfugiés présents dans le pays proviennent pour la plupart d'Afghanistan, d'Iraq, de Somalie et de Sri Lanka.

La Malaisie n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni de son Protocole de 1967. Le pays ne dispose pas actuellement de cadre législatif ou administratif pour pendre en charge les réfugiés. Cet environnement peu propice à leur protection s'inscrit dans un contexte migratoire de quelque trois millions de personnes, dont un million d'individus considérés comme clandestins.

Sur le plan juridique, les réfugiés ne se distinguent pas des migrants sans papiers. Ils sont donc susceptibles d'être arrêtés pour infraction à la législation sur l'immigration et risquent d'être placés en détention, poursuivis en justice, soumis à la flagellation et expulsés du pays.

En l'absence d'un cadre administratif national, le HCR se charge de toutes les activités liées à l'accueil, à l'enregistrement, à la délivrance de papiers et à la détermination du statut des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ceux-ci n'ayant pas accès à des moyens de subsistance durables ni au système éducatif, le HCR gère un nombre limité de programmes humanitaires en leur faveur, en coopération avec des ONG partenaires.

La Malaisie abrite également une population apatride, principalement composée d'environ 60 000 musulmans philippins établis dans la province de Sabah, ainsi que d'environ 40 000 apatrides potentiels, originaires de différents pays et installés dans la péninsule Malaise.

Besoins

Dans cet environnement peu susceptible d'évoluer de manière significative à court et moyen terme, le HCR continuera à plaider auprès du Gouvernement pour qu'il modifie sa politique à l'égard

des réfugiés. Son autre priorité consistera à sensibiliser le public aux questions d'asile, afin d'élargir l'espace humanitaire offert aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux apatrides.



Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2010		DÉC. 2010 – JAN.-2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Myanmar	61 500	61 500	88 500	88 500	100 400	100 400
	Pays divers	4 000	4 000	5 000	5 000	5 800	5 800
Demandeurs d'asile	Myanmar	7 000	7 000	10 800	10 800	10 800	10 800
	Pays divers	2 100	2 000	2 500	2 500	2 900	2 900
Apatrides		40 000	-	40 000	-	40 000	-
Autres pers. relevant de la compétence du HCR	Myanmar	26 000	-	12 000	-	-	-
	Philippines	61 300	-	61 300	-	61 300	-
TOTAL		201 900	74 500	220 100	106 800	221 200	119 900

Le HCR améliorera ses interventions pour veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés ne subissent pas d'arrestation, de mise en détention, d'expulsion ni de refoulement. Les autorités ne participant pas aux procédures liées aux réfugiés, l'Organisation se chargera d'enregistrer les demandeurs d'asile, de déterminer leur statut et de leur fournir des documents d'identité.

De même, le HCR s'efforcera de répondre aux besoins élémentaires des réfugiés en termes de moyens de subsistance, de soins médicaux et d'éducation. Il s'agit toutefois d'une entreprise ardue, sachant que la Malaisie accueille des réfugiés de nationalités et d'origines ethniques variées, extrêmement dispersés dans des zones urbaines et des régions reculées.

Les principaux groupes de réfugiés présents en Malaisie sont originaires de régions où les conditions actuelles ne sont pas propices aux retours. Pour la majorité d'entre eux, l'intégration sur place n'est pas considérée comme une option viable par les autorités malaisiennes. Compte tenu des faibles perspectives de rapatriement ou d'intégration sur place, la réinstallation demeure la seule solution durable envisageable pour de nombreux réfugiés.

Objectifs principaux

Environnement de protection favorable

- Mobiliser le Gouvernement et la société civile pour lutter contre le problème de l'apatridie en Malaisie.

Procédures de protection équitables

- Veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés soient protégés contre le refoulement, les détentions abusives et toutes les formes de mauvais traitement et de violence, y compris la violence sexuelle et sexiste, et aient accès à des procédures équitables et efficaces en matière d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié.
- Encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre juridique et administratif définissant un ensemble de droits fondamentaux pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Autogestion et participation communautaires

- Renforcer au sein de la société civile malaisienne, le réseau d'intervenants dotés des compétences, des connaissances et des ressources nécessaires pour réclamer et garantir des normes de traitement améliorées en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'appui aux communautés réfugiées, ciblés sur les personnes dotées

de besoins spécifiques et en particulier sur les femmes et les enfants.

Solutions durables

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale pour la recherche de solutions durables au sort des personnes relevant de la compétence du HCR, en coopération avec tous les intervenants concernés, y compris le Gouvernement malaisien et la communauté internationale.

Stratégie et activités

Le niveau d'engagement du Gouvernement malaisien étant peu susceptible d'évoluer dans un proche avenir, le HCR continuera à offrir protection et assistance aux réfugiés en vertu de son mandat international, tout en recherchant des solutions durables à leur sort. Il entretiendra et renforcera le dialogue avec ses interlocuteurs gouvernementaux pour exploiter toutes les possibilités de favoriser une meilleure compréhension de la situation des réfugiés, de souligner la nécessité d'une coordination entre les différents ministères et de tenter d'obtenir un meilleur traitement pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides.

Par le biais des forums nationaux et régionaux, le HCR continuera à plaider pour que les responsables gouvernementaux et autres intervenants concernés remédient à l'absence de dispositions juridiques ou administratives concernant les réfugiés. Il s'efforcera également de lever la confusion entre réfugiés et migrants clandestins.

Cibles prioritaires en 2010

- Enregistrement rapide, procédures équitables et efficaces en matière de détermination du statut de réfugié et délivrance de cartes d'identité du HCR aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.
- Conseils juridiques dispensés à 500 demandeurs d'asile et réfugiés poursuivis en justice pour infraction à la législation sur l'immigration.
- Application des procédures de « détermination de l'intérêt supérieur » pour 2 000 mineurs non accompagnés.
- Programmes d'appui améliorés et interventions ciblées en faveur de 30 000 femmes et enfants.
- Plaidoyer auprès des principaux interlocuteurs gouvernementaux en faveur de la création d'un cadre juridique et administratif relatif aux réfugiés.
- Soins médicaux dispensés à 90 000 personnes relevant de la compétence du HCR à travers tout le pays.
- Réduction du risque de VIH et de sida et amélioration de la qualité des interventions auprès de 81 000 personnes par le biais de l'éducation communautaire.
- Éducation ou formation professionnelle non institutionnelle dispensée à 3 800 adolescents.
- Possibilités éducatives offertes à au moins 3 000 enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire.
- Demandes de réinstallation pour 15 000 réfugiés.



Des centaines de demandeurs d'asile originaires du Myanmar vivent dans la banlieue de Putra Jaya.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	173
International	14
National	55
JEA	1
VNU	7
Autres (BSP/ONU)	96

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG :

*Kumpulan ACTS (A Call To Serve) Sdn Bhd
Taiwan Buddhist Tzu-Chi Foundation
Harvest Centre Berhad
Malaysian Care Shelter*

Partenaires opérationnels

ONG :

*Taiwan Buddhist Tzu-Chi Foundation
Sorooptimist International Johor Bahru
Mercy Malaysia
Tenaganita
Women Aids Organisation
Agape Home
Archdiocesan Office for Human
Development
PJ Caring Home
Sorooptimist*

Autres :

FNUAP
UNICEF

L'Organisation renforcera les capacités des communautés de réfugiés par le biais d'évaluations participatives, d'une planification conjointe avec leurs représentants ainsi que de programmes liés à l'éducation, à la santé, aux moyens de subsistance et au développement communautaire.

Le HCR améliorera sa capacité de traitement afin d'offrir une protection équitable et efficace aux personnes relevant de sa compétence.

Contraintes

La planification établie pour 2010 repose sur le postulat selon lequel l'environnement global ne devrait pas connaître de changement significatif en termes de protection. En effet, il est peu probable que le Gouvernement malaisien prenne des mesures importantes en vue d'instaurer un cadre juridique et administratif relatif aux réfugiés.

Le HCR s'attend par ailleurs à ce que la Malaisie continue à accueillir un flot régulier de nouveaux demandeurs d'asile.

L'Organisation devra conserver des effectifs élevés dans le pays afin de pouvoir assurer l'enregistrement et la détermination du statut d'un grand nombre de nouveaux demandeurs d'asile, tout en recherchant des solutions durables, en particulier par la réinstallation, pour 10 000 à 15 000 réfugiés. Le Gouvernement étant fort susceptible de poursuivre sa politique à l'égard des immigrants, de fréquentes rafles sont à prévoir. Des interventions seront donc nécessaires pour obtenir la libération d'environ un millier de personnes relevant de la compétence du HCR placées en détention chaque année.

Bien que le HCR poursuive ses stratégies visant à assurer les moyens de subsistance et l'autosuffisance des personnes relevant de sa compétence, il est probable qu'une large part de la population réfugiée élabore ses propres mécanismes de survie par le biais du travail dans le secteur informel et de l'entraide communautaire. Néanmoins, l'accès aux

services publics élémentaires tels que la santé, l'éducation et les documents d'état civil demeurera limité par la politique gouvernementale, en particulier pour les personnes ne disposant pas de cartes d'identité du HCR.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

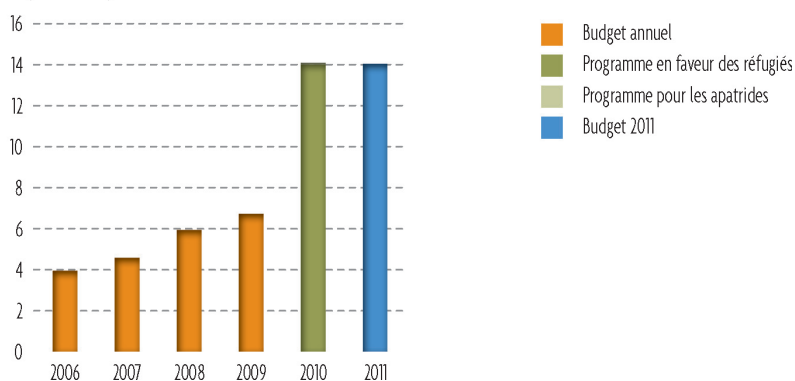
Une étroite coordination avec un certain nombre de parties concernées, telles que le Gouvernement, la société civile, les ONG et les institutions des Nations Unies, constitue un élément clé de la stratégie du HCR dans le pays. L'Organisation continuera à renforcer la coopération avec les acteurs de la société civile, les employeurs et le monde universitaire, ainsi que de travailler en liaison avec les associations internationales de défense des droits de l'homme sur les questions relevant de sa compétence. La collaboration en cours avec d'autres institutions des Nations Unies, et notamment avec l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS, mettra l'accent sur les domaines liés à la santé et aux enfants réfugiés.

Informations financières

Le budget 2010-2011 couvre les besoins de l'ensemble des populations relevant de la compétence du HCR en Malaisie, tout en tenant compte de ses capacités de mise en œuvre. Il prend en compte le grand nombre de personnes non enregistrées nouvellement arrivées ou présentes dans le pays depuis de nombreuses années. Le doublement prévu de la population relevant de la compétence du HCR nécessitera une augmentation de sa capacité de traitement pour l'enregistrement, la détermination du statut et les solutions durables. Des ressources seront également nécessaires pour renforcer les programmes liés à l'éducation, à la santé et aux moyens de subsistance.

Budget pour la Malaisie en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour la Malaisie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	66 653	0	66 653
Cadre juridique national	59 689	0	59 689
Politiques de migrations nationales et régionales	59 689	0	59 689
Prévention de l'apatridie	0	63 220	63 220
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	62 475	0	62 475
Non-refoulement	63 868	0	63 868
Sous-total	312 375	63 220	375 595
Procédures de protection équitables			
Enregistrement et établissement de profils	515 174	0	515 174
Détermination de statut juste et efficace	2 202 445	0	2 202 445
Regroupement familial	35 100	0	35 100
Documents individuels	35 100	0	35 100
Documents d'état civil	35 100	0	35 100
Sous-total	2 822 918	0	2 822 918
Protection contre la violence et l'exploitation			
Impact sur les communautés hôtes	86 648	0	86 648
Système de gestion de la sécurité communautaire	41 200	0	41 200
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	199 853	0	199 853
Protection des enfants	209 825	0	209 825
Liberté de mouvement	35 812	0	35 812
Détention non arbitraire	240 277	0	240 277
Accès aux solutions juridiques	262 544	0	262 544
Sous-total	1 076 158	0	1 076 158
Besoins élémentaires et services essentiels			
Abris et autres infrastructures	210 054	0	210 054
Soins de santé primaire	1 225 730	0	1 225 730
VIH et sida	444 892	0	444 892
Éducation	1 555 717	0	1 555 717
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	416 182	0	416 182
Sous-total	3 852 574	0	3 852 574
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	55 579	0	55 579
Autogestion de la communauté et représentation équitable	247 079	0	247 079
Autosuffisance et moyens d'existence	1 636 845	0	1 636 845
Sous-total	1 939 502	0	1 939 502
Solutions durables			
Stratégie de solutions durables	242 666	0	242 666
Réinstallation	1 193 115	0	1 193 115
Appui à l'intégration sur place	241 757	0	241 757
Sous-total	1 677 538	0	1 677 538
Relations extérieures			
Relations avec les donateurs	25 729	0	25 729
Mobilisation des ressources	36 871	0	36 871
Partenariats	42 442	0	42 442
Information	43 834	0	43 834
Sous-total	148 875	0	148 875

Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Des milliers de demandeurs d'asile présents dans le pays ne seront pas enregistrés et ne recevront pas les documents d'identité du HCR, ce qui les exposera à des risques de détention et de refoulement et les privera de l'accès aux services publics.
- Des centaines de demandeurs d'asile et de réfugiés n'auront pas accès à une aide juridique lors de leur arrestation et risquent donc de subir une détention à long terme, une bastonnade et un refoulement à la frontière.
- Les femmes et les enfants, y compris les victimes de violences sexuelles et sexistes ayant des besoins spécifiques en termes de protection, ne bénéficieront que d'une aide très rudimentaire et n'auront pas accès à des abris sûrs.
- Environ 75 pour cent des réfugiés présents en Malaisie, en particulier en dehors de Kuala Lumpur, n'auront pas accès à des soins de santé primaire abordables, et notamment à des consultations de dépistage et de conseils concernant le VIH et le sida.
- Des milliers d'enfants réfugiés n'auront aucune possibilité en matière d'éducation.
- Seuls des programmes sommaires seront mis en œuvre pour améliorer la situation des réfugiés vivant dans la pauvreté et privés de moyens de subsistance ; les ressources nécessaires ne seront pas disponibles pour renforcer les organisations communautaires qui leur viennent en aide.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Logistique et appui aux opérations			
Gestion de programme, coordination et appui	1 264 861	45 621	1 310 482
Sous-total	1 264 861	45 621	1 310 482
Appui central et régional			
Appui et conseils en matière de protection	90 425	0	90 425
Appui et conseils techniques aux opérations	719 721	0	719 721
Relations extérieures	90 425	0	90 425
Sous-total	900 572	0	900 572
Total	13 995 373	108 841	14 104 215

Budget 2011	14 039 700
--------------------	-------------------

Budget 2009 révisé	6 725 882
---------------------------	------------------